



Mairie de Villargondran

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 22 octobre 2024

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles Adjoints, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

ABSENTS : JAUDOIN Carine donne procuration à ASSIER Aurore, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe.

Secrétaire de séance : DURUISSEAU Gilles.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024.

1 – approbation du compte rendu du 26 septembre 2024

Pas de remarque.

Vote : 13 pour

2 – fixation du nombre d'adjoints – fonctions – indemnités – délégations

Détermination du nombre de postes d'adjoints

Suite à la démission de Georges RICCIO, et au décès de Hélène BOIS, il y a lieu de revoir le nombre de postes d'adjoints. L'élection de 2 adjoints ne pourrait être possible qu'avec le Conseil Municipal au complet. Sachant qu'il manque 2 élus, on ne peut élire qu'1 seul adjoint en mode dérogatoire.

Il est proposé de porter à 3 le nombre d'adjoints au Maire et de supprimer le poste de 4^{ème} adjoint.

Vote : 13 pour

Remplacement et élection d'un nouvel adjoint au Maire

Le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire, ou qu'il occupera le rang suivant.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue et il est précisé qu'il sera procédé à son élection sans élection complémentaire préalable.

M. Stephan BOIS est proposé 3^{ème} adjoint.

Est candidat : BOIS Stephan

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : BOIS Stephan 12 voix, ASSIER Aurore 1 voix.

M. BOIS Stephan est désigné en qualité de 3^{ème} adjoint au Maire.

Indemnités de fonction aux adjoints au Maire

Il est proposé de maintenir le montant des indemnités comme fixé en début de mandat, à savoir 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour une commune ayant entre 500 et 999 habitants.

Vote : 13 pour

3 – nomination dans les commissions communales et intercommunales

Monsieur le Maire, n'ayant plus d'incompatibilité, pourra siéger à l'intercommunalité et sera conseiller communautaire en lieu et place d'Hélène BOIS.

Il est proposé de revoir la constitution des diverses commissions communales par rapport à la nouvelle organisation du Conseil, ainsi qu'il suit :

COMMISSION TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT

Adjoint responsable : Stephan BOIS.

Membres : Maurice CATTELAN, Gilles DURUISSEAU, Pascal JAMEN, Philippe ROSSAT, Romain ROSSI, Michel SALLIERE.

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Responsable : Philippe ROSSI

Titulaires : Gilles DURUISSEAU, Philippe ROSSAT, Stephan BOIS.

Suppléant remplaçant le Maire : Pascal JAMEN.

Suppléants : Maurice CATTELAN, Romain ROSSI, Michel SALLIERE.

COMMISSION DES FINANCES

Responsable : Philippe ROSSI.

Adjoint responsable : Gilles DURUISSEAU.

Membres : Aurore ASSIER, Coralie COHENDET, Stephan BOIS, Romain ROSSI.

COMMISSION SPORTS et LOISIRS

Adjoint responsable : Pascal JAMEN.

Membres : Stephan BOIS, Coralie COHENDET, Carine JAUDOIN, Gregory LAVARDA, Christiane MERLOZ, Michel SALLIERE.

DELEGUE DEFENSE

Responsable : Philippe ROSSI.

Délégué : Maurice CATTELAN.

AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : Philippe ROSSI.

Suppléante : Aurore ASSIER.

Vote : 13 pour

4 – 80 ans de la Libération - délibération et protocole d'accord

A l'occasion du 80ème anniversaire de la libération, plusieurs Collectivités ont décidé de se coordonner pour organiser de nombreux moments commémoratifs en souvenir des résistants. Ils ont eu lieu entre le 24 août 2024 et le 2 septembre 2024.

Afin de faciliter l'organisation de ses événements, la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne a assuré la coordination et la supervision de différentes actions et a avancé les fonds nécessaires au titre de toutes les Communes. Le total des dépenses s'est élevé à 19 455.92 €. et un montant de 11 673 € de subventions obtenues.

Le protocole d'accord permet à la commune de procéder au paiement du solde des sommes dues à la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne, à savoir :

Valloire : 275 € Montricher-Albanne : 1000 € La Tour en Maurienne : 1000 €

Villargondran : 1000 € Saint-Julien-Montdenis : 1000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'approbation du protocole d'accord précité en vue du remboursement de la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne pour les frais qu'elle a engagés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

Vote : 13 pour

5 – compte - rendus des commissions

Gilles DURUISSEAU

Terrain de Padel. Le devis a été révisé pour 86 316.00 €.

Une subvention de 30 000 € est accordée par l'agence nationale du sport.

Toujours en attente des réponses de la région et du département.

Les travaux pourraient débuter au printemps.

Réflexion à avoir quant à la gestion et au fonctionnement de cette infrastructure.

Pascal JAMEN

Préparation du Telethon le samedi 30 novembre avec le comité des fêtes au Capucin Gourmand, en cours.

6 – informations et questions diverses

- Arrivée de Patrick GAULON aux services techniques le 4 novembre.

- Stade de football – une visite du stade de foot d'Aigueblanche a permis de se rendre compte du rendu d'un terrain synthétique. Le terrain sera clos pour respecter la réglementation en vigueur. Un bureau d'étude sera chargé de la maîtrise d'œuvre, rencontré ce jour et en attente du devis.

Rappel des subventions attendues, la commune devrait avoir à sa charge environ 200 000 €.

Le dossier sera déposé mi-décembre avec des travaux qui pourraient débuter au mois de mai 2025.

- Travaux de rénovation de la chapelle St Roch : les travaux seront réalisés par l'entreprise VALENZANO dès cette semaine.

- L'éclairage public en leds se poursuit avec l'Arcassière, restera la rue du 2 Septembre 1944 et le Chef-lieu.

- Les 10 barrières commandées ont été livrées et seront installées sur la bretelle et la route de l'Amoudon.

- 4 élus participeront au salon des Maires les 20 et 21 novembre.

- Le mobilier de la salle du Conseil a été commandé et est en cours de livraison.

2 remarques de conseillers :

- Les haies sur la rue des Ferrandières dépassent sur la route, demander aux propriétaires de les entretenir.

- Chapelle des Resses : nettoyage à prévoir pour la toiture pleine de mousse.

Séance levée à 21 h.10